

ANNEXE 11

Service juridique

Tel. 04.90.71.98.19

Courriel : juridique@ville-cavaillon.fr

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LMV POUR
L'ESPACE FRANCE SERVICES – POINT JUSTICE

AVENANT DE PROROGATION

Entre les soussignés :

La commune de Cavaillon, représentée par son maire, Monsieur Gérard DAUDET, en application de la délibération n° du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2024,

Ci-après dénommée « la commune »,

D'une part,

Et :

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, représentée, par son président, Monsieur Gérard DAUDET, habilité par la délibération n° du conseil communautaire en date du 27 juin 2024.

Ci-après dénommée « la communauté d'agglomération LMV »,

D'autre part,

Il est préalablement exposé :

La Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, des compétences en matière de politique de la ville.

Dans le cadre de cette compétence et afin d'améliorer la justice de proximité en matière d'accès aux droits des administrés, l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, s'est dotée d'un « Point Justice », labellisé Espace France Services, en octobre 2021.

Le Point Justice est un dispositif de proximité, destiné à apporter en un lieu unique, un accueil et une information sur les droits et devoirs aux administrés, en regroupant une offre multiple de services d'accès aux droits.

Au sein du même lieu, l'espace France Services a vocation à accueillir, informer et accompagner gratuitement les citoyens dans leurs démarches administratives du quotidien, qu'elles soient liées à la santé, à l'emploi, aux finances, à la justice ou au droit. Cet espace donne accès, dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : Finances publiques (DDFIP), Allocations familiales (CAF), Assurance maladie (CPAM), Mutualité sociale agricole (MSA), Assurance retraite (Carsat), France Travail, La Poste, Agence nationale des titres sécurisés (Ministère de l'intérieur), Point-justice (Ministère de la justice) et France Rénov' (Agence nationale de l'aménagement et de l'habitat).

L'article L1321-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un transfert de compétence au profit d'un EPCI induit une mise à disposition des biens affectés à l'exercice de ladite compétence. Le centre de loisirs de la Commune de Cavaillon ayant été déménagé au 55 rue Elsa Triolet, une convention initiale avait été conclue pour la période allant de 2021 à 2022 afin de mettre à disposition ces locaux vacants à destination de LMV pour l'installation de l'Espace France Services – Point Justice. Les lieux mis à disposition sont les locaux administratifs et les sanitaires de l'ancien centre de loisirs, soit deux locaux préfabriqués d'une surface de 165 m².

La convention initiale a été renouvelée deux fois, dans la limite de ce que prévoit le texte. Avant l'arrivée à échéance de ladite convention, le 1^{er} juillet 2024, les parties ont exprimé leur volonté de proroger cette mise à disposition.

Suite à la demande de Mr Daudet, Président de la communauté d'Agglomération LMV, il a ainsi été proposé de proroger la mise à disposition des locaux accueillant actuellement l'Espace France service – Point Justice situés au 445 avenue Raoul Follereau jusqu'à la fin programmée des travaux de construction des nouveaux locaux en cœur du quartier de Docteur Ayme, soit jusqu'au 31 décembre 2028. En effet, le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine de Cavaillon, amplifié par avenant du 18 janvier 2024, prévoit l'implantation du Point Justice, labellisé France services en cœur de quartier de Docteur Ayme à l'horizon début 2029.

Ceci rappelé il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : L'article 2 de la convention de mise à disposition des locaux situés au 445 avenue Raoul Follereau à destination de LMV pour l'installation de l'Espace France services – Point Justice est modifié en ce que l'occupation est prorogée jusqu'au 31 décembre 2028.

ARTICLE 2 : Les autres clauses demeurent inchangées.

Fait à Cavaillon, le

**Pour l'agglomération LMV,
M. Le Président,**

GERARD DAUDET

**Pour la Ville de Cavaillon,
M. le Maire,**

GERARD DAUDET